

## Procès verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2024

Le 26 mars 2024 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de Monsieur Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 13 mars 2024

Membres présents : Reynaud Michel, Forest Alain, Rivoire Sylvianne, Chaboud Yves, Amandine Valente, Marie-Christine Varnier, Catherine Hocq, Christian Gusmini

Membre absent excusé : Thomas Musy

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

Après lecture, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil communal.

Aucune remarque n'étant soulevée le procès-verbal est approuvée à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde.

Demande acceptée.

➤ **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2023  
(D-2024-004) – (-2024-005)**

Le conseil municipal, après lecture faite par Alain Forest, a approuvé le compte administratif 2023 ci-dessous à l'unanimité des membres présents.

<b>Compte de gestion 2023 de la commune section de fonctionnement dépenses</b>		
011	Charges à caractère général	55 089.46 €
012	Charges de personnel	19 889.15 €
014	Attribution de compensation	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	88 158.99 €
66	Charges financières	4 773.59 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>167 911.19 €</b>
<b>Compte de gestion 2023 de la commune section de fonctionnement recettes</b>		
013	Atténuation de charges	0.00€

70	Produits des services	1 510.22 €
73	Impôts et taxes	33 242.00 €
731		62 172.00 €
74	Dotations, participations	73 474.10 €
75	Autres produits de gestion courante	27 737.86 €
76	Produits financiers	0.77 €
77	Produits exceptionnels	55.00 €
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>198 191 .95 €</b>
<b>Compte administratif 2023 de la commune section d'investissement dépenses</b>		
16	Emprunts et cautions	28 237.97 €
21	Immobilisations corporelles autres installations	50 217.68 €
21	Immobilisations corporelles informatique	3 360.00 €
21	Installation de voirie	584.60 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>82 400.25 €</b>
<b>Compte administratif 2023 de la commune section d'investissement recettes</b>		
10	Taxe d'aménagement et FCTVA	3 504.61 €
13	Subvention d'investissement	24 903.65 €
16	Emprunts et dette assimilées	40 550.12 €
	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>68 958.38 €</b>
	Solde d'exécution de la section Investissement	12 279.24 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>81 237.62 €</b>

➤ **Affectation du résultat 2023 (D-2024-006)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 138 468.76 €, et de l'affecter au compte 002

et de reporter l'excédent d'investissement,

soit, 37 332.93 €, et de l'affecter au compte 001.

D'effectuer un virement à la section d'investissement de 25 000.00€ (du compte 023 au 021)

Le conseil municipal, approuve l'affectation du résultat 2022 ci-dessous à l'unanimité des membres présents.

➤ **Budget primitif 2024 (D-2024-007)**

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2024 :

<b>Budget primitif 2024 commune : prévisions pour section de fonctionnement dépenses</b>		
011	Charges à caractère général	179 800.00 €
012	Charges de personnel	36 900.79 €

14	Atténuation de produits	00.00€
65	Autres charges gestion courante	110 900.00 €
66	Charges financières	5 200.00 €
023	Virement à la section investissement	25 000.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>357 800.79 €</b>

**Budget primitif 2024 commune : prévisions pour section de fonctionnement recettes**

70	Produit des services	1 230.00 €
73	Impôts et taxes	100 544.00 €
74	Dotations et participations	90 362.25 €
75	Autres produits de gestion courante	27 195.78 €
002	Excédent reporté	138 468.76 €
77	Produits financiers	0.00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>357 800.79 €</b>

**Budget primitif 2024 commune : prévisions pour section d'investissement dépenses**

16	Emprunts et cautions	33 320.00 €
18	Opération d'équipement	29 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	22 178.42€
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>84 498.42 €</b>

**Budget primitif 2024 commune : prévisions pour section d'investissement Recettes**

001	Excédent d'investissement reporté	37 332.93 €
21	Virt de la section de fonctionnement	25 000.00 €
10	Dotation fonds divers	382.86 €
164	Emprunt	0.00 €
165	Cautions	2 020.00€
13	Subventions d'investissement	19 762.63 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>84 498.42 €</b>

Les subventions à diverses associations et pour la participation aux activités sportives des plus jeunes de la commune sont fixées pour un total de total de 2 600.00€.

Libellé	Propositions 2024
<b>Concours divers (6281)</b>	
Associations Maires et Adjoints de l'Isère	300.00 €
Association Maires Ruraux	106.00 €
<b>Subventions associations (65748)</b>	
Sou des écoles	150.00 €
Souvenir français	50.00 €

Ligue contre le cancer	100.00 €
Amicale des donneurs de sang	100.00 €
Entraide et Amitié	200.00 €
Resto du cœur	100.00 €
AICA chasseurs unis	50.00 €
Jeunes sapeurs-pompiers	150.00 €
Société d'agriculture élevage	50.00 €
Club astronomie	100.00 €
MFR Mozas	200.00 €
Centre de soins infirmiers	250.00 €
ADMR Pont de beauvoisin	250.00 €
Fondation du patrimoine	100.00 €
Participation activités jeunes	644.00 €

Liste des attributaires des subventions adopté à l'unanimité

Le conseil municipal, approuve ce budget primitif 2024 à l'unanimité des membres présents.

### ➤ **Vote du taux des taxes (D-2023-008)**

Sachant que les taux d'imposition ont été modifiés en 2022, Monsieur le Maire propose, d'augmenter les taux de taxes pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les taux des taxes pour l'année 2024 comme suit :

Le taux de la taxe sur le foncier bâti de 27.15% → 27,50 %  
Le taux de la taxe sur le foncier non bâti de 38.95%. → 39,30 %  
Le taux de la taxe d'habitation de 7.03% → 7,38 %

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents

### ➤ **Application de la fongibilité des crédits (D-2024-009)**

L'instruction comptable et budgétaire M57, adoptée par la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil communal à déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la commune l'assemblée décide de proroger l'autorisation pour Monsieur le Maire à procéder, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, à des

mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédié aux dépenses imprévues).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents

### ➤ **Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (D-2024-010)**

Monsieur le Maire expose :

La commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Proposition : Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan de Sauvegarde.

Décision : Le Conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré **DECIDE** d'adopter à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire.

### ➤ **Questions diverses :**

Organisation des Elections Européennes, une réunion sera programmée ultérieurement pour établir les tours de garde.

Le Repas des anciens est fixé au dimanche 5 mai 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H57

Le Maire  
Michel REYNAUD



La Secrétaire  
Sylvianne RIVOIRE